

PAR LA GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS LE 12 SEPTEMBRE

MOBILISONS-NOUS POUR GAGNER SUR NOS REVENDICATIONS

Contre la casse du Code du travail et du Statut, pour la justice sociale et des droits plus protecteurs pour les salarié-e-s du privé et du public.

Dès la nomination du gouvernement d'Édouard Philippe, la Fédération CGT des Services publics avait exprimé ses craintes sur l'orientation donnée par le nouvel exécutif.

Au cœur de l'été, après les discours de Macron et Philippe lors de la conférence des territoires, force est de constater que nos craintes se vérifient. Pour ce gouvernement, la fonction publique est une variable d'ajustement budgétaire. C'est faire peu de cas des services qui sont rendus à la population au quotidien, la médiatisation autour des pompiers, des hôpitaux, des centres culturels en cette période estivale le démontre une fois de plus.

Ce que ce gouvernement omet volontairement d'expliquer, c'est qu'il a la ferme intention de supprimer ces services publics et au mieux de les remplacer par des prestataires privés.

Le second mensonge par omission dans le projet gouvernemental est que l'argent public, prélevé via l'impôt ne sera plus redistribué à l'ensemble de la population, mais reversé sous forme de cadeaux aux entreprises, sans aucun contrôle ni aucune contrepartie puisque le CICE (45 milliards d'euros versés aux entreprises pour créer des emplois, en 4 ans 250 000 emplois sauvegardés ou créés) a vocation à être pérennisé.

Le président de la République et le Premier ministre indiquent clairement leur volonté de poursuivre et d'amplifier les nocives politiques d'austérité :

Suppression de 70 000 postes dans la fonction publique territoriale sur 5 ans

Au regard des effectifs de la fonction publique territoriale, cela représente à peu près le non-remplacement d'un fonctionnaire sur 4 partant à la retraite.

Les besoins en services publics augmentent dans plusieurs domaines essentiels de la vie quotidienne : prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, besoin de développer les politiques d'accueil de la petite enfance, développer l'aménagement du territoire concernant les infrastructures, le logement, le transport...

C'est pourquoi la CGT revendique la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois pour nos services publics. Avec les 45 milliards d'euros du CICE, ce sont 1 million d'emplois qui auraient pu être financés, et pas seulement les 250 000 emplois sauvegardés ou créés en 4 ans.

2 Rémunérations : gel et fin de la hausse uniforme du point d'indice

La Cour des comptes préconise le « gel de la valeur du point d'indice, la suppression du supplément familial de traitement, la baisse du nombre de promotions et des freins aux déroulements de carrière. » Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, a confirmé le gel de la valeur du point d'indice jusqu'en 2018! Nous dénonçons une austérité accrue. Avec la différenciation du point d'indice entre les versants, Macron veut déconnecter les territoriaux du Statut général. Les collectivités pourront ainsi fixer «librement » les rémunérations des agents et mettre en place des «statuts locaux ». La fin de la hausse uniforme du point d'indice, ce serait le démantèlement du titre 1 du Statut. La CGT revendique une augmentation générale des salaires avec comme base un salaire de 1800 € brut pour le 1er échelon de la catégorie C ainsi que le rétablissement du 1 % de la masse salariale

- → Coût exorbitant du CICE : 20 milliards d'euros par an
- →200 milliards d'aides publiques et d'exonérations pour les entreprises
- → 80 milliards d'évasions fiscales
- → 75 milliards de profits (+32 %) en 2016 pour les entreprises du CAC 40

Réduction des dépenses de fonctionnement des collectivités locales de 13 milliards d'euros

Le précédent gouvernement avait imposé une réduction de 11 milliards de la dotation globale de fonctionnement sur 3 ans. Au regard des conditions de travail dégradées en raison des suppressions de postes, une nouvelle réduction aggraverait le quotidien des agents et aurait un impact non négligeable sur le service public rendu aux populations.

La CGT estime qu'il est urgent de réinvestir dans les services publics afin de répondre aux besoins de la population en constante augmentation : construction d'établissements scolaires, de maisons de retraite, de crèches, de lieux culturels, réhabilitation du réseau routier qui est passé de la 1^{re} place à la 8^e place européenne en 10 ans en raison d'un manque d'entretien régulier.

À cette cure d'austérité s'ajoute l'exonération massive de la taxe d'habitation. Au-delà de la somme représentée (3 milliards d'euros en 2018), c'est une atteinte supplémentaire à l'autonomie des collectivités.

La CGT estime qu'il s'agit d'une incitation à supprimer des emplois et à privatiser davantage de services publics.

C'est pourquoi la CGT revendique un plan de plusieurs milliards d'euros pour les collectivités et les services publics de proximité et le rétablissement de la contribution des entreprises au développement des services publics.

Poursuite de la réforme des collectivités territoriales

Objectifs : fondre les départements urbains dans les métropoles, à l'image de la métropole de Lyon, installation de bornes Internet dans

toutes les zones rurales et blanches pour remplacer les agents publics

L'urgence est de sortir de la politique d'austérité qui aggrave les inégalités territoriales et accélère la suppression de services publics ou leur livraison aux appétits des intérêts privés. **Nous exigeons la justice territoriale et sociale.** À cette destruction assumée des services publics de proximité, **la CGT s'oppose à la logique de ces réformes et exige :**

- → Création massive d'emplois dans les services publics de proximité pour répondre aux besoins des populations.
- → Une réforme fiscale et une réorientation des dépenses publiques en direction de toute la population pour répondre aux besoins sociaux.

5 Rétablissement du jour de carence au 1er janvier 2018

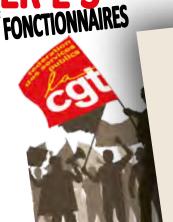
Sur le jour de carence, au motif de la correction d'une pseudo injustice public/privé, Macron veut revenir à la mesure instaurée par Sarkozy et abrogée ensuite par Hollande au terme d'une bataille revendicative durant laquelle la CGT a joué un rôle moteur. Nous pourrons lui rappeler qu'en 2015, à l'Assemblée nationale, répondant à un député de droite, il déclarait en tant que ministre de l'Économie : «Tout d'abord, si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Donc, "en vrai", comme disent les enfants, la situation n'est pas aussi injuste que celle que vous décrivez».

Plus que jamais et sans attendre, la CGT s'oppose à l'instauration du jour de carence dans le public comme dans le privé.

Augmentation et généralisation de la CSG

Elle est passée d'un taux de 1,1 % à sa création en 1990 à 7,5 %. Avec Macron, elle passe à 9,2 % (hausse de 1,7 point), sans contrepartie pour les fonctionnaires. Cette augmentation doit rapporter 22 milliards! Nous proposons d'en trouver 25 milliards en taxant les transactions financières et cela freinerait la spéculation. **Non à la CSG, oui à la solidarité!**

C'EST POUR TOUTES CES RAISONS ET POUR S'OPPOSER À CES ATTAQUES QUE NOUS APPELONS À LA GRÈVE LE 12 SEPTEMBRE, AVEC L'ENSEMBLE DES PROFESSIONS DU PRIVÉ ET DU PUBLIC.





À remettre à un militant CGT ou envoyer à : Fédération CGT des Services publics | Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.cgtservicespublics.fr Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode!

fédération des services publics